

Le p'tit journal du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Des communes de Pluvigner, Camors, Landaul, Landevant.

N°4



Diffusion de la liste des assistants maternels

Les missions des relais sont définies par la circulaire LC n°2011-02

Il y est dit que :

« Les RAM sont invités à informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire concerné.

En ce qui concerne l'information au sujet des assistantes maternelles, les RAM doivent respecter le principe de neutralité lors de la remise de la liste des assistants maternels agréés. A cet effet, lorsqu'un animateur de RAM remet la liste à un parent, **elle doit comporter le nom de tous les assistants maternels du territoire donné.** »

Il n'y a pas d'obligation pour les assistants maternels d'informer le relais de leurs disponibilités. Néanmoins, pour faciliter la recherche aux parents et dans l'intérêt des assistants maternels, il est essentiel de nous renseigner tout changement. Cela nous permet d'avoir la liste la plus à jour possible et d'assurer un meilleur suivi de l'offre et de la demande.

Agenda

Vendredi 12 septembre

Sortie à la balade du Père Nicolas

22 ou 25 septembre :

Soirée d'élaboration d'un règlement de fonctionnement des matinées d'éveil

Point sur la formation

Depuis mars, 6 formations ont eu lieu à Pluvigner et Landaul. 16 assistantes maternelles du relais y ont participé et nous ont fait un retour très positif, tant sur la facilité des démarches que sur la qualité des formations. Voici quelques petits mots des participantes !

« Cette formation nous ouvre à de nouvelles pratiques. C'est un autre regard sur nos manières de travailler, une remise en cause de notre vie professionnelle »

« Cette formation est à recommander à toutes les collègues. On n'en sait jamais trop »

« Ce fut une formation riche en échange avec une formatrice très accessible et très à l'écoute. »

« Ces 3 jours ont été passionnants et les échanges très riches !! Nous allons pouvoir nous renouveler et améliorer l'accueil des enfants !! »

« J'ai appris de nouvelles choses (méthode Montessori) que j'ai commencé à mettre en pratique »

Rappel des obligations de l'assistante maternelle



Dans le cadre de leur activité professionnelle, les assistants maternels sont tenus d'adresser certaines informations au service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Ainsi, la loi précise qu'ils doivent informer le Président du conseil général :

- de toute interruption de l'activité professionnelle : maladie, maternité, convenance personnelle, autre activité professionnelle, etc.

Recommandation du Conseil Général 56

- de toute modification relative à leur situation familiale : naissance, mariage, séparation, changement de coordonnées, hébergement ou départ de toute nouvelle personne majeure/mineure à son domicile, etc.

Code l'Action sociale et des familles - Article R.421-38

- de toute arrivée et/ou départ de mineurs accueillis dans le cadre de leur activité professionnelle, dans les huit jours suivant l'accueil même en cas de remplacement

Code l'Action sociale et des familles - Article R.421-39

- de tout changement de domicile, au moins quinze jours avant son emménagement.

Code l'Action sociale et des familles - Article R.421-41

- de tout décès ou accident grave survenu à un mineur qui lui est confié, sans délai.

Code l'Action sociale et des familles - Article R.421-40

Groupe de Parole



Nous vous rappelons que le Relais finance un groupe d'analyse de pratique animée par Lénaïg Kleinbauer, psychologue. Il a lieu environ une fois par mois le mardi soir. Il est ouvert à toutes les assistantes maternelles sans obligation d'y aller à chaque fois. Vous pouvez donc y venir ponctuellement pour exposer une situation difficile. L'inscription demandée en septembre est juste à titre indicatif pour avoir une idée du nombre de personnes intéressées, mais vous pouvez l'intégrer quand vous le souhaitez. C'est un espace de réflexion, d'échange, de prise de distance et de mise en commun sur une question qui pose problème. Ce n'est pas un espace de jugement ou de critique mais bien d'échange pour dégager des pistes de travail.

Deux règles essentielles à ce groupe :

- le respect et l'écoute de la parole de chacune.

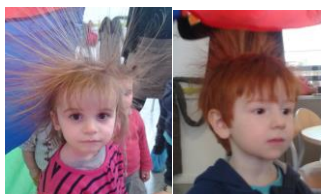
-La confidentialité des propos tenus par les autres.

Lénaïg Kleinbauer n'intervient pas en tant qu'experte mais est là pour apporter son regard et faciliter les échanges.

N'hésitez donc pas à y participer, c'est un espace parfois indispensable pour vous qui pratiquez un métier isolé.

Pour rappel les dates à venir :

Mardis 23 sept et 18 novembre.



Le relais ça décoiffe



La chorale au foyer logement



Eveil musical



Jeux libres



Motricité



Manipulation

Bilan de la fête de fin d'année

La fête de fin d'année a eu lieu le samedi 21 juin à la salle MJ Le borgne. Les parents pouvaient y découvrir quelques activités et jeux que nous proposons en matinée d'éveil (grosses briques, abaque, parcours moteurs, jeux magnétiques...). Un coin lecture permettait aussi aux parents de prendre le temps de parcourir des livres avec leurs enfants sous les conseils de la bibliothécaire de Pluvigner. Le coin bébé fut aussi très apprécié.

D'autre part, l'animateur d'éveil musical, Fred, a proposé cette année une nouvelle formule. Les enfants les plus à l'aise sont montés sur scène accompagnés de leur assistante maternelle ou de membre de l'équipe du multi-accueil pour chanter avec Fred comme nous le faisons le vendredi en matinée d'éveil. Les enfants, accompagnés de la chorale des assistantes maternelles, se sont surpassés car certains ont même osés prendre le micro pour nous interpréter leurs chansons préférées. Néanmoins quelques frustrations ont pu se sentir pour les enfants qui ne pouvaient pas aller sur scène faute de place. Nous essaierons de trouver une solution pour l'an prochain afin de satisfaire le maximum de personnes. La chorale a clôturé la matinée par un tam tam dans la brousse au son des percussions : un vrai bonheur pour tous. Puis pour finir, chacun a pu prendre le temps de discuter autour de délicieux gâteau sucrés ou salés préparés par le personnel de cuisine du multi-accueil.

Nous sommes également contentes d'avoir eu plus de visiteurs (familles et des assistantes maternelles) que l'année dernière, ce qui a permis à un bon nombre d'enfants de s'amuser lors de ce temps convivial. Merci d'avoir bien relayé l'information auprès des parents cette année.

Nous remercions chaleureusement celles qui nous ont aidées à installer ou désinstaller la salle.



Relais Assistantes Maternelles

Maison de l'enfance - 18 Rue Maréchal Leclerc 56330 Pluvigner

Tel : 02 97 59 00 96 Mail : ram@pluvigner.fr